

PRÉLIMINAIRES

18-14.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Anna-Lisa Cone, Joanie Dubé, Jocelynn Meadows, Lynda Montplaisir, Ginette Pelletier et Ting Zhang; messieurs Karim Ait Yahia, Ghislain Deland, Alain Dion, François Dornier, Serge Guay, Raymond Lacroix (président), Robin Lavoie, Romain Lavoie, Gino Pelletier, Michel Pineault, Zachari Réhel et Mario Ross

Absence motivée : monsieur David Boily

Ont également assisté : mesdames Lyne Beaulieu, Julie Gasse, Vicky Boucher et Marie-Pier Beaulieu; messieurs Stéphane Bergeron (secrétaire), Daniel Dion et Lode Mortier

Monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres.

18-14.02 – ORDRE DU JOUR

- .03 – Modification du Règlement sur les droits d'inscription (Règlement n° 99-03.11, catégorie C-7b du Cahier de gestion) : *adoption*
- .04 – Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel : *adoption*
- .05 – Nomination au comité de prévention des violences à caractère sexuel du Collège de Rimouski : *adoption*
- .06 – Modification de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) du Collège de Rimouski : *adoption*
- .07 – Remplacement de la résolution CA 18-13.25 - Cégep (étages C-400, F-100, F-200 et G-100) / Implantation du programme de Technologie de l'échographie médicale / Paiement final et libération de la retenue contractuelle de 10 % : *abrogation et adoption*
- .08 – Innovation maritime / Signature du contrat de gestion d'un centre collégial de transfert de technologie : *adoption*
- .09 – Analyse du discours inaugural de la première session de la 42^e législature de l'Assemblée nationale : *information*

Il est PROPOSÉ par monsieur Ghislain Deland, APPUYÉ par madame Ginette Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été proposé.

ADMINISTRATION

18-14.03 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES DROITS D'INSCRIPTION (RÈGLEMENT NO 99-03.11, CATÉGORIE C-7B DU CAHIER DE GESTION) : *ADOPTION*

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Fonds de soutien : En décembre 2014, un Fonds de soutien aux projets et activités spécifiques des étudiantes et des étudiants du Cégep de Rimouski a été créé à l'issue de la signature d'une entente triennale tripartite entre l'Association générale des étudiants du Cégep de Rimouski (AGECR), la Fondation du Cégep de Rimouski et le Cégep de Rimouski. L'Institut maritime du Québec et le Centre matapédien d'études collégiales se sont joints à cette initiative.

Pour soutenir ce Fonds, une contribution de 10 \$ par trimestre a été ajoutée aux frais d'inscription entre 2014 et 2017, et ce, pour les étudiantes et étudiants des trois composantes du Collège de Rimouski. Bien que l'entente tripartite soit échue depuis décembre 2017, la contribution trimestrielle est toujours en vigueur.

Étant donné l'appréciation des parties envers ledit Fonds de soutien aux projets, des négociations entre les associations étudiantes, les fondations et les trois composantes du Collège ont eu lieu dans le but de poursuivre cette initiative. L'ensemble des parties est favorable à la poursuite du prélèvement d'une contribution volontaire ajoutée aux frais d'inscription tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Note 2.2 à enlever : Depuis quelques années, la question du double financement a fait l'objet d'une sensibilisation accrue auprès des collèges. Une définition claire des frais facturés aux entreprises est requise afin d'éviter toute situation ambiguë. Les pratiques en matière de facturation ont été ajustées dans le but de répondre à cette attente.

CONSIDÉRANT que le Fonds de soutien est de plus en plus connu et qu'il répond à un besoin réel;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes déposées à ce Fonds est en croissance constante;

CONSIDÉRANT que les frais de transport, d'hébergement, d'alimentation, d'inscription et d'entrée, inclus aux activités et projets soutenus par le Fonds de soutien sont en augmentation depuis 2014;

CONSIDÉRANT la satisfaction des étudiantes et des étudiants, relative à la gestion du Fonds de soutien;

CONSIDÉRANT la volonté des étudiantes et des étudiants de s'entraider et de se mobiliser pour assurer la pérennité de ce Fonds de soutien;

CONSIDÉRANT que depuis la création du Fonds, la Fondation du Cégep de Rimouski investit chaque année le manque à gagner afin de pouvoir soutenir les activités et projets recevables;

CONSIDÉRANT que le manque à gagner est lui aussi en croissance année après année et qu'il représente plusieurs milliers de dollars;

CONSIDÉRANT notre obligation légale de ne percevoir aucuns droits ou frais des activités financées par le MEES (double financement);

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études (CÉT 18-14.06);

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par madame Lynda Montplaisir et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications suivantes au Règlement sur les droits d'inscription (règlement 99-03.11, catégorie C-7b du cahier de gestion) : le retrait de la note présentée au point 2.2 et l'augmentation de la contribution des étudiantes et des étudiants au Fonds de soutien aux projets et activités spécifiques des étudiantes et des étudiants selon le tableau ci-après.

Année	Augmentation	Contribution
2019-2020	1 \$	11 \$ par trimestre
2020-2021	1 \$	12 \$ par trimestre
2021-2022	1 \$	13 \$ par trimestre

18-14.04 – POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL : *ADOPTION*

Madame Vicky Boucher, directrice des Ressources humaines, et madame Marie-Pier Beaulieu, attachée d'administration pour l'élaboration de la politique, présentent le point.

Au cours de la discussion, quelques questions sont soulevées. Madame Cone demande notamment pourquoi on recourra au CAVAC plutôt qu'au CALACS comme ressource dans l'application de la politique. On explique que le CALACS n'assure pas l'accompagnement de victimes masculines et que le CAVAC s'est justement doté d'une ressource additionnelle pour assurer l'accompagnement dans les établissements d'enseignement supérieur.

Une question est également posée quant aux personnes-ressources qui accueilleront les personnes plaignantes. On souhaite que toutes et tous ne puissent s'improviser intervenantes ou intervenants et que les personnes désignées à cet effet puissent recevoir une formation adéquate.

On rapporte au conseil d'administration les questionnements qui ont toujours cours du côté du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Rimouski à propos du code de conduite. Le syndicat, le cas échéant, reviendra en janvier auprès du comité chargé de l'application de la politique avec des propositions qui pourront être retenues lorsque des amendements seront éventuellement apportés à la politique.

Le 1^{er} novembre 2017, la ministre de l'Enseignement supérieur et ministre de la Condition féminine, madame Hélène David, déposait le projet de loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.

Le 8 décembre 2017, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*.

L'article 18 de la Loi stipule que tout établissement d'enseignement supérieur du Québec doit adopter une politique distincte pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel, comprenant tous les éléments figurant à l'article 3 avant le 1^{er} janvier 2019 et l'acheminer au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Cette politique doit être mise en œuvre au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Le collège devra rendre compte de l'application de sa politique dans son rapport annuel ou dans tout autre document déterminé par le ministre.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 18 de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, il incombe aux collègues d'adopter leur propre politique avant le 1^{er} janvier 2019 et de la mettre en œuvre avant le 1^{er} septembre 2019;

CONSIDÉRANT que des consultations ont été menées auprès de la communauté collégiale pour élaborer ladite politique;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gino Pelletier, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel du Collège de Rimouski* telle qu'elle a été présentée.

18-14.05 – NOMINATION AU COMITÉ DE PRÉVENTION DES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : *ADOPTION*

Monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général et responsable du comité de prévention des violences à caractère sexuel, présente le point.

Le 11 décembre 2018, sous la résolution CA 18-14.04, le conseil d'administration du Collège de Rimouski a procédé à l'adoption de la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*.

Le point 4.2 de cette politique stipule qu'un comité de prévention des violences à caractère sexuel doit être mis sur pied de manière permanente et qu'un membre du conseil d'administration doit être nommé pour y siéger. Il est également stipulé que les membres du comité doivent être sélectionnés selon leur profil et leur expertise et qu'elles ou ils seront accompagnés par le collège dans ce mandat.

CONSIDÉRANT que la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* adopté par le conseil d'administration (18-14.04) prévoit la mise sur pied d'un comité permanent de prévention des violences à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT que selon l'article 4.2 de cette politique, ce comité doit compter un membre du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des membres du comité ont déjà été désignés, à l'exception du membre du conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par madame Anna-Lisa Cone et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur Michel Pineault comme membre du conseil d'administration du Collège de Rimouski pour siéger au comité de prévention des violences à caractère sexuel du Collège de Rimouski.

18-14.06 – MODIFICATION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIÉA) DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Certaines modifications au *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)* sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2018. Les modifications touchent les incomplets permanents (IN) et s'appliquent aux étudiantes et aux étudiants à partir du trimestre d'automne 2018. Afin de respecter nos obligations légales face au RREC, le Collège de Rimouski doit apporter des changements à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) du Collège de Rimouski* avant le 31 décembre 2018.

Chacune des composantes effectuera les modifications à son cadre local d'application (CLA) dans le but de clarifier les éléments de procédures en lien avec les demandes d'incomplet permanent (IN). Cette façon de faire assure l'autonomie et le respect de la réalité de chacune des composantes.

CONSIDÉRANT notre obligation légale de respecter le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT les modifications au RREC concernant les incomplets permanents (IN);

CONSIDÉRANT que ces modifications sont en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2018;

CONSIDÉRANT que ces modifications touchent la PIÉA du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études (CÉT 18-13.06);

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) du Collège de Rimouski* telles qu'elles apparaissent dans le document afférent.

18-14.07 – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION CA 18-13.25 - CÉGEP (ÉTAGES C 400, F-100, F-200 ET G-100) / IMPLANTATION DU PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE L'ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ABROGATION ET ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Lors de l'audit réalisé par le Vérificateur général du Québec en 2016, la recommandation 1 du Rapport « Renforcer le processus d'établissement des besoins à l'égard de la définition des besoins et des produits livrables, de l'estimation des coûts et de l'établissement de l'échéancier » faisait état de dépassement de l'échéancier lors de la réalisation de travaux de construction.

Des efforts ont été déployés afin de tenter de réduire les délais lors de la fermeture du présent contrat dans le but de répondre à cette recommandation. Le collège a sollicité les professionnels pour obtenir plus rapidement les documents nécessaires pour les paiements finaux et la libération contractuelle. Une erreur s'est glissée pour un ordre de changement. Il y a eu omission de l'ordre de changement numéro 3.

La résolution 18-13.25 est conséquemment remplacée par la suivante.

Des travaux d'aménagement et de réfection étaient nécessaires au Cégep de Rimouski afin de permettre l'implantation du nouveau programme de Technologie de l'échographie médicale, annoncé en septembre 2017 par madame Hélène David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

Pour des raisons de parenté pédagogique et de fonctionnalité évidentes, le collège a décidé d'installer le programme en question dans le secteur nord-ouest de l'étage 200 de son pavillon F de manière à ce que ce dernier soit adjacent aux espaces actuellement (et historiquement) dédiés au Département de technologie de radiodiagnostic.

Cette décision obligeait cependant le déménagement des laboratoires du Département des langues (de l'étage F-200) vers l'étage G-100 où ils furent réaménagés dans des locaux auparavant utilisés pour la tenue de cours par la Formation continue du Cégep. Au terme du projet, les nouveaux laboratoires ainsi créés peuvent maintenant être utilisés par l'enseignement régulier ou la Formation continue, dans le cadre de leurs cours de langues respectifs.

Les travaux requis pour atteindre les objectifs ci-haut mentionnés consistaient principalement à la réalisation des interventions suivantes dans des locaux dont des parois étaient susceptibles de contenir de l'amiante :

➤ **Ensemble des secteurs touchés :**

- Travaux divers en électricité incluant le remplacement de l'éclairage fluorescent existant par des unités DEL, la modification du réseau de distribution électrique, la modification de sorties informatiques et audios de même que des modifications au niveau du réseau d'alarme incendie, le tout en fonction de nouveaux besoins spécifiques au projet.

➤ **Étage C-400 :**

- Aménagement d'une salle de classe, d'un bureau et de deux salles de formation à distance pour la Formation continue en remplacement d'espaces libérés pour l'aménagement de nouveaux locaux pour le Département des langues à l'étage G-100;
- Réfection majeure de la salle de toilette de l'étage pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'y accéder, incluant le remplacement d'appareils de plomberie, des modifications au niveau des réseaux d'alimentation en eau et de drainage, de même que le remplacement du système d'évacuation de la pièce;
- Remplacement des valves de contrôle des cabinets de chauffage à eau chaude dans les locaux de l'étage touchés par les travaux;
- Ajout d'une unité de ventilation et de climatisation sur le toit du C-400, incluant le déploiement d'un nouveau réseau de distribution d'air.

➤ **Pavillon E – Salle Georges-Beaulieu :**

- Équilibrage de toutes les grilles de distribution d'air situées au niveau du balcon.

➤ **Étage F-100 (locaux F-118 et F-118A) :**

- Aménagement de trois bureaux pour des enseignantes et enseignants du Département de technologie de radiodiagnostic en remplacement de ceux libérés à l'étage F-200 pour permettre l'aménagement de nouveaux locaux dédiés au programme de Technologie de l'échographie médicale.

➤ **Étage F-200 :**

- Aménagement d'une salle multifonctionnelle pouvant accueillir douze étudiantes et étudiants, une enseignante ou un enseignant et une technicienne ou un technicien et dont la disposition peut être adaptée en fonction des besoins spécifiques des quatre usages suivants :
 - Salle de classe théorique avec tables à hauteur ajustable, disposées en U;
 - Salle de classe pour les exercices pratiques relatifs à l'apprentissage de techniques d'injection et de préparation de médicaments avec tables à hauteur ajustable, disposées en rangées;
 - Salle de classe disposant d'accessoires divers, dont deux cabinets de gaz médicaux et un lève-patient fixé au plafond pour les exercices pratiques liés au déplacement sécuritaire des patients;
 - Salle pour les exercices pratiques de RCR avec mannequins complets (adulte et bébé);

(à noter que cette salle multifonctionnelle servira également aux activités d'enseignement du programme de Technologie de radiodiagnostic).

- Aménagement d'un dépôt pour recevoir les équipements de la salle multifonctionnelle précitée et, au besoin, quelques équipements du Département de technologie de radiodiagnostic;
- Aménagement d'un secteur pour les apprentissages pratiques en échographie comprenant :
 - Un laboratoire avec deux mannequins simulateurs installés sur deux tables de massage existantes (récupérées), cinq (nouveaux) appareils d'échographie, cinq civières, un tapis roulant et un appareil d'échographie cardiaque à l'effort;
 - Un second laboratoire avec cinq appareils d'échographie et cinq civières;
 - Un bureau de technicien avec fenêtres d'observation permettant la supervision des deux laboratoires précités;
 - Six postes informatiques entre les laboratoires ci-haut permettant d'interagir avec les enseignantes et enseignants et les techniciennes et techniciens durant les exercices;
 - Une zone de vestiaires et une salle d'attente avec toilette à proximité (pour les échographies pelviennes);
- Aménagement d'une salle pour de l'équipement informatique et des pièces anatomiques nécessaires à proximité des laboratoires précités;

- Aménagement de bureaux pour une partie des enseignantes et enseignants du Département de technologie de l'échographie médicale et d'un bureau pour un enseignant du Département de technologie de radiodiagnostic. Ceci en remplacement d'un des bureaux libérés sur l'étage en question afin de permettre l'aménagement de nouveaux locaux dédiés au programme de Technologie de l'échographie médicale;
- Aménagement d'une issue extérieure donnant sur le toit à l'extrémité nord du corridor F-200D afin de répondre aux exigences du code national du bâtiment (CNB) quant à l'évacuation de l'endroit et prolongation d'un escalier extérieur existant jusqu'au toit du pavillon G afin de desservir l'issue en question;
- Travaux divers en plomberie (démantèlement d'éléments vétustes, ajouts d'équipements de plomberie, modifications aux réseaux d'alimentation d'eau et de drainage, ajout de sorties de gaz médicaux raccordées sur le réseau existant de l'étage F-400, etc.);
- Travaux de modification du réseau de chauffage à eau chaude en lien avec les réaménagements précités;
- Remplacement d'une unité de climatisation desservant la salle Georges-Beaulieu et une partie des étages du pavillon F;
- Remplacement de l'unité de ventilation et de climatisation de l'étage, incluant le déploiement d'un nouveau réseau de distribution d'air et l'ajout d'un système d'humidification.

➤ **Étage G-100 :**

- Relocalisation de laboratoires et de locaux dédiés au Département des langues, se trouvant à l'origine dans les espaces de l'étage F-200, devant être libérés pour permettre les aménagements nécessaires à l'implantation du programme de Technologie de l'échographie médicale. On parle ici de l'aménagement de :
 - Deux laboratoires d'une capacité de trente-deux personnes plus une enseignante ou un enseignant chacun avec prises de courant et de télécommunication provenant du plancher et moniteurs muraux installés au pourtour;
 - Une salle de classe - laboratoire d'une capacité de vingt-quatre étudiantes et étudiants plus une enseignante ou un enseignant pouvant être reconfigurée en fonction de besoins pédagogiques variables;
 - Un centre d'aide;
 - Une salle de réunion d'une capacité de douze personnes;
 - Un local pour la monitrice ou le moniteur de langues, doté d'espaces de rencontre;
 - Une salle de rencontre d'une capacité de onze personnes (dix étudiantes et étudiants plus une monitrice ou un moniteur de langues);
- Réfection de la salle de toilette de l'étage, incluant le remplacement d'appareils de plomberie et des modifications aux réseaux d'alimentation en eau et de drainage;
- Travaux de modification du réseau de chauffage à eau chaude en lien avec les réaménagements précités;
- Remplacement de l'unité de ventilation et de climatisation de l'étage, incluant le déploiement d'un nouveau réseau de distribution d'air et l'ajout d'un système d'humidification.

Étant donné l'étroitesse de la fenêtre de réalisation accordée par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur pour ce projet (moins de douze mois), une entente de gré à gré a été conclue avec les firmes professionnelles *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu et Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *LGT* (spécialité Ingénierie) pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des travaux requis.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 1 965 000 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir d'un budget d'aménagement spécial de 715 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dédié à l'implantation du programme en question de même qu'à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2018-2019 du Collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au seul entrepreneur général ayant déposé une soumission pour ce projet soit l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, Québec) au montant total de 2 207 979,90 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général afin de corriger des situations non visibles ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement qui suivent :

➤ **Ordre de changement n° 1 :**

- Directives de chantier A-02, A-04, A-05, A-09, A10 à A-13, S-01, S-02, S-04, S-05, ME-01, ME-02, ME-04 et ME-05 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de 4 846,74 \$;

- **Ordre de changement n° 2 :**
 - Directives de chantier A-01, A-03, A-06 à A-08, A-14, A-15, A-18 à A-21, A-23, A-24, A-26, A-28, S-03, S-06, ME-03, ME-06 à ME-08, ME-10, ME-11 et ME-14 à ME-16 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* pour un montant total de **84 373,23 \$**;
- **Ordre de changement n° 3 :**
 - Directives de chantier A-04 (ajustement de coûts), A-16 rév., A-17, A-22, A-25, A-29, A-30, A-31, ME-09, ME-12, ME-13, ME-17 et ME-18 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* pour un montant total de **20 750,70 \$**.

À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de **2 317 950,57 \$**. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final **4,98 %** de la valeur du contrat original soit **109 970,67 \$**.

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques anomalies mineures résiduelles et quelques modalités administratives qui restent encore à compléter;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des Projets et infrastructures;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abroger la résolution CA 18-13.25 et, en remplacement de celle-ci, autoriser la libération du paiement final et de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable de la réalisation des travaux inhérents à l'implantation du programme de Technologie de l'échographie médicale au Cégep de Rimouski, **dès que ce dernier aura corrigé quelques anomalies mineures restantes et qu'il aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire**. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de **257 751,47 \$** (toutes taxes incluses) à l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL (Rimouski, QC)*.

Les paiements réalisés dans ce dossier à ce moment totaliseront **2 317 950,57 \$** soit **100 %** du coût total du projet.

Le solde relatif à ce projet sera alors nul.

18-14.08 – INNOVATION MARITIME / SIGNATURE DU CONTRAT DE GESTION D'UN CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : *ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

À la suite du dépôt du *Rapport du Vérificateur général du Québec (VGO)* à l'automne 2016, le Cégep avait comme mandat de revoir les protocoles d'entente et les contrats de gestion avec les organismes apparentés.

Les organismes apparentés concernés :

- La Fondation du Cégep de Rimouski;
- La Fondation de l'Institut maritime du Québec (IMQ);
- La Fondation du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC);
- Le Club de hockey Les Pionnières de Rimouski;
- Le Club de football Les Pionniers de Rimouski;
- Innovation maritime (IMAR);
- Le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX);
- La forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Macpès.

Les protocoles d'entente des fondations et des centres sportifs ont été adoptés lors de la séance du comité exécutif du 20 novembre 2018.

Le présent projet de résolution concerne la révision du contrat de gestion d'Innovation maritime (IMAR).

CONSIDÉRANT les obligations du Cégep au regard du plan d'action élaboré pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec visant à revoir les protocoles d'entente et les contrats de gestion des organismes apparentés;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir des mécanismes de contrôle avec les partenaires et de renouveler de façon périodique les ententes;

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser des éléments jugés imprécis ou l'absence d'éléments significatifs;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Karim Ait Yahia et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le contrat de gestion d'un centre collégial de transfert de technologie entre Innovation maritime et le Cégep de Rimouski et d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, et la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, madame Lyne Beaulieu, à signer le contrat de gestion tel qu'il a été présenté.

18-14.09 – ANALYSE DU DISCOURS INAUGURAL DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA 42^E LÉGISLATURE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, expose son analyse du discours inaugural du nouveau premier ministre du Québec.

Monsieur Dornier, à l'instar de ses collègues du conseil des DG réunis récemment par la Fédération des cégeps, accueille favorablement la volonté du gouvernement de faire de l'éducation une priorité. Toutefois, on ne semble pas pointer directement l'enseignement supérieur dans la définition de cette priorité. Ainsi, bien qu'il n'y ait pas lieu de craindre de nouvelles coupures (quoique le projet de loi sur la taxation scolaire privera le réseau d'une somme d'un milliard de dollars, ce qui prête à confusion), il semble qu'on ne puisse guère espérer des investissements majeurs permettant au réseau de relever les défis qui se présenteront inévitablement, tels que le développement, l'implantation et la révision de programmes.

Il souligne la perte progressive d'expertise au ministère, qui le rend de moins en moins apte à affronter les enjeux de demain. Il en veut pour preuve, entre autres, la situation qui prévaut en matière de révision des programmes, pour laquelle les ressources, au ministère, ont diminué drastiquement. Alors que ni le ministère ni les établissements ne sont configurés pour procéder rapidement à des révisions de programmes, la CAP en a identifié cinq sur lesquels il faudra se pencher en 18 mois. Pour le Cégep de Rimouski, on parle d'une dizaine de programmes à réviser en trois ans. Il donne l'exemple du programme d'échographie médicale, pour lequel notre établissement a littéralement dû faire des miracles et qui devait permettre de faire la démonstration qu'il est possible de procéder rapidement si la volonté et les efforts sont au rendez-vous. Or, le Ministère ne semble pas prendre la mesure des efforts qui ont dû être consentis pour parvenir à un tel résultat dans des délais aussi serrés. Il reste donc des modalités financières à finaliser avec lui.

Selon monsieur Dornier, l'attitude du nouveau gouvernement à l'égard du réseau collégial n'est probablement pas négative, mais pas nécessairement positive pour autant... Il souligne la difficulté, pour le réseau collégial, d'établir des contacts avec l'entourage du ministre. À titre d'exemple, il explique qu'une rencontre entre le ministre et le DG de la Fédération des cégeps, qui a tardé à s'organiser, a finalement dû être écourtée.

Monsieur Dornier informe cependant les membres qu'un contact téléphonique a été établi entre les DG des cégeps, les recteurs d'universités et le ministre de l'Éducation. Cet entretien a été fort apprécié, le ministre s'étant montré disponible et compétent autour d'enjeux prioritaires tels que les conditions de stage.

D'après monsieur Dornier, les démarches visant à exercer quelque influence sur le gouvernement ne doivent pas provenir uniquement du réseau collégial, mais de la société civile, notamment du monde des affaires.

Monsieur Dornier exprime également le souhait selon lequel le modèle de financement prenne en compte la réalité des cégeps en région. Il exprime le même souhait du côté universitaire, car il explique que la réalité des établissements en région, par exemple pour l'accueil d'étudiants étrangers, n'est certainement pas la même que pour les établissements anglophones et/ou localisés dans les grands centres.

En somme, monsieur Dornier souhaite que l'indexation des budgets puisse se poursuivre et souhaite également que le modèle de financement soit davantage empreint de souplesse et de créativité.

Messieurs Lacroix et Dornier exposent les prochaines étapes de la soirée aux membres du conseil d'administration, soit une visite des installations de l'IMQ et une petite réception à l'occasion de la période des Fêtes qui s'amorce.

La séance est levée à 17 h 52.